

Tél. 05.56.00.04.00  
Fax : 05.56.00.04.57

Bordeaux, le 14 OCT. 1997  
95, rue de la Liberté - 33073 BORDEAUX CEDEX

Affaire suivie par M. Mazel  
N° appel direct : 05.56.00.04.74  
PM/MCB/GS33/1121/97

## **INSTALLATIONS CLASSÉES**



**FUMISOL S.A.**  
**"Le Mayne"**  
**AMBES**



**R A P P O R T**



**OBJET** : Réhabilitation d'un ancien site de stockage de déchets industriels  
**REFER** : Transmission du 19 septembre 1997

Par bordereau visé en référence Monsieur le Préfet de la Gironde a communiqué pour avis de la DRIRE une lettre de Monsieur le Maire d'Ambès en date du 2 septembre 1997 relative aux conditions de réhabilitation de l'ancien site industriel FUMISOL.

Dans ce courrier Monsieur le Maire d'Ambès souhaite avoir des compléments d'information par rapport à l'étude de reconnaissance des sols menée par ANTEA et aux travaux de réaménagement entrepris.

L'étude du site a fait l'objet d'un contrôle visuel en date du 19 septembre 1996 et d'un procès-verbal de récolement transmis en annexe du rapport (Référence PM/MCB/GS33/1159/96) communiqué à Monsieur le Préfet le 27 septembre 1996.

Suivant les recommandations de l'organisme chargé de l'étude les zones contaminées ont fait l'objet d'un décapage. Les terres souillées d'une quantité de 5 tonnes ont été enlevées et éliminées par incinération en centre agréé. Par la suite le sol a été recouvert d'une épaisseur de grave.

Vis-à-vis des pollutions résiduelles pouvant subsister il convient de s'en référer au diagnostic du site réalisé en 1995. Celui-ci précisait que les vecteurs de pollution étaient très limités en raison de la faible épaisseur et de la faible perméabilité des remblais ainsi qu'en raison de la présence d'un niveau d'argile à faible profondeur sous l'ensemble du site.

Par rapport à l'état de la nappe phréatique les analyses des eaux prélevées dans les piézomètres montrent des teneurs faibles en hydrocarbures.

La recherche des polluants a été limitée aux hydrocarbures totaux du fait de la nature des déchets stockés constitués essentiellement de fonds de bacs de stockage d'hydrocarbures et de la reconnaissance superficielle qui avait révélé la présence de plaques de bitume routier et de produits hydrocarbonés (gasoil, fioul).

Les fossés bordant le terrain ont été nettoyés en son temps (1995) comme indiqué dans le procès-verbal de récolement du 27 septembre 1996.

L'état d'entretien actuel de ces fossés et les risques d'inondation en amont du site ne relèvent plus de la compétence de l'Inspection des Installations Classées.

### CONCLUSION

Les éléments de réponse ci-dessus peuvent être communiqués à Monsieur le Maire d'Ambès en lui indiquant que l'étude de reconnaissance des sols telle qu'elle a été menée à l'époque, n'a pas fait l'objet d'un diagnostic et d'une évaluation simplifiée des risques, conformément à ce qui est demandé aujourd'hui par le Guide Méthodologique du Ministère de l'Environnement ; les dernières démarches n'ont été rendues applicables qu'à la suite de la parution de la circulaire du 3 avril 1996.

Le terrain appartenant à la SCI "Le Mayne" créée par les époux Barron pourrait, suivant les informations recueillies auprès de Madame Barron le 3 octobre 1997, être louée à une entreprise ou vendu.

Dans le cas d'une vente suivant l'article 8.1. de la loi du 19 juillet 1976 le vendeur sera tenu d'en informer l'acheteur pour autant qu'il les connaisse des dangers ou inconvénients importants qui résultent de l'ancienne exploitation.

**L'Inspecteur  
des Installations Classées,**



**P. MAZEL**